



Jean-Michel Blanquer: "Un tiers des professeurs titulaires sera augmenté dès 2021"

Le ministre de l'éducation nationale a annoncé, lundi, ses arbitrages définitifs pour l'année 2021. Les revalorisations concerneront en priorité les enseignants les plus jeunes. Une prime d'équipement de 150 euros net sera versée à tous. Le ministre de l'éducation nationale a présenté ses arbitrages sur la revalorisation des enseignants, lundi 16 novembre, devant les organisations syndicales. Dans un entretien au Monde, Jean-Michel Blanquer détaille le « scénario » retenu, celui d'une prime mensuelle sur les quinze premières années de carrière, répartie de manière dégressive en privilégiant les enseignants les plus jeunes. L'enveloppe de 400 millions d'euros inscrite au projet de loi de finances 2021 – puis 500 millions d'euros en année pleine – sera répartie entre les enseignants des écoles, collèges et lycées. Une autre prime, dite « d'équipement », sera versée à tous les enseignants et psychologues de l'éducation nationale. Une « première étape », indique M. Blanquer avant l'issue du Grenelle de l'éducation, fin février.

Le schéma et le calendrier de la revalorisation promise aux enseignants sont désormais fixés. Qui va gagner plus ? Et l'augmentation sera de combien, exactement ?

Nous avons fait le choix d'une augmentation qui passe essentiellement par deux primes. J'avais déjà évoqué la première, celle d'équipement informatique, particulièrement attendue dans le contexte de la crise sanitaire qui conduit les enseignants à beaucoup travailler avec l'outil numérique. Cette prime, qui représente 150 euros net annuel pour un professeur dans le public, leur sera versée dès janvier 2021.

Concernant la seconde prime, nous avons travaillé avec les organisations syndicales sur différents scénarios. Celui que nous arrêtons aujourd'hui permettra, dès 2021, de rémunérer davantage les enseignants des écoles, mais aussi des collèges et des lycées durant les quinze premières années de leur carrière. Cette prime mensuelle qui commencera à leur être versée au mois de mai, ira de 36 euros par mois [pour les professeurs à l'échelon 7] jusqu'à 100 euros net par mois pour les néotitulaires [échelon 2].

Est-ce suffisant pour rassurer une profession éprouvée par une série de crises, sanitaire et sécuritaire ?

C'est un très bon début. La revalorisation des débuts de carrière concernera un tiers des professeurs titulaires dès 2021, et les plus jeunes d'entre eux vont toucher jusqu'à 1 200 euros net annuel en plus. La prime d'équipement informatique bénéficiera à tous. Cette première marche est déjà significative.

Vous faites le choix d'une prime plutôt que d'une augmentation indiciaire...

Je me mets à la place des professeurs : ce qui est important, c'est ce qu'ils touchent à la fin du mois. Sur l'ensemble du quinquennat, nous nous sommes donné les moyens de progresser. De 2017 à 2021, nous avons assuré une hausse de 6,8 milliards d'euros du budget de l'éducation nationale, c'est trois fois supérieur aux 2,3 milliards d'euros investis entre 2012 et 2016.

Vous avez décidé d'augmenter à parité les professeurs des écoles, des collèges et des lycées. Pourquoi avoir abandonné l'idée de privilégier le premier degré ?

En pourcentage, l'augmentation que nous allons concrétiser va permettre un rattrapage plus important pour les professeurs des écoles. Les organisations syndicales nous avaient demandé unanimement de ne pas faire de différence entre premier et second degrés. Le Grenelle de l'éducation, inauguré le 22 octobre, va nous permettre de faire le point sur les trajectoires salariales passées mais aussi sur les trajectoires souhaitables dans le futur.

Pour sécuriser ces « trajectoires » futures, vous aviez promis une loi de programmation. Est-elle toujours d'actualité ?

Oui, car nous conservons une vision pluriannuelle. Cela dépendra aussi de l'issue du Grenelle de l'éducation, qui vient de commencer et se déroule jusqu'au mois de février. L'objectif est de moderniser le métier enseignant dans toutes ses dimensions. La rémunération en est l'un des enjeux, mais il y a aussi la santé au travail, le système de mutations et de remplacements, la formation continue... Il s'agit de revaloriser entièrement la place du professeur dans la société. En tout état de cause, l'année 2021 est une nouvelle étape dans la vie de l'éducation nationale, qui ne mérite plus le qualificatif de pachyderme préhistorique mais devient une institution agile et souple, capable d'avoir une vision personnalisée de la vie professionnelle de chacun de ses membres.

Ces évolutions que vous dessinez font craindre à nombre d'enseignants que vous exigiez des « contreparties »...

Je n'utilise pas ce mot. Les évolutions qui se dessinent sont positives pour tous ; ce doit être « gagnant-gagnant ». Si nous améliorons la médecine préventive, les mutations ou encore l'organisation et les conditions de travail, ça ne s'appelle plus des contreparties mais une évolution systémique. La période actuelle est propice à faire évoluer les pratiques, en s'inspirant des meilleurs exemples nationaux et internationaux. La France est exigeante sur le plan disciplinaire, ce qui est un atout, mais, dans la pratique, chacun – enseignant comme élève – est un peu dans son couloir. On pourrait progresser dans l'apprentissage du travail collectif. Dès l'école maternelle, on doit apprendre à l'enfant le sens du travail en équipe. C'est vrai aussi pour nous tous, les adultes. Il faut oser regarder ce que font des pays comme l'Allemagne, le Québec, Singapour ou les pays scandinaves. Ce sont des sources d'inspiration.

Les enseignants stagiaires ne sont pas concernés pour l'instant par ces primes. N'est-il pas urgent de les inclure, en pleine crise d'attractivité du métier ?

Ces jeunes enseignants bénéficieront de l'augmentation la plus forte l'année suivant leur stage. Nous travaillons à la revalorisation de leur rémunération à l'échéance 2022, quand la réforme de la formation aura abouti et que le nouveau concours de recrutement sera installé.

Une prime d'équipement annuelle de 176 euros – 150 euros net – est-elle, selon vous, suffisante pour permettre aux enseignants de s'équiper, à l'heure où beaucoup d'entre eux doivent enseigner à distance ?

On part de loin, car cette prime n'existait pas auparavant. Elle va bénéficier à des professeurs mais aussi aux psychologues de l'éducation nationale, y compris quand ils travaillent en temps partiel. C'est un vrai progrès, sans être l'alpha et l'oméga de ce qui reste à faire. Cette prime répond à un besoin pour des enseignants qui doivent s'équiper d'ordinateurs portables pour accompagner la transformation numérique de leur métier.

Vous aviez annoncé en septembre une prime exceptionnelle de 450 euros pour les directeurs d'école. Sa pérennisation était envisagée. Est-ce toujours le cas ?

Elle sera visible dès novembre sur les bulletins de salaires des directeurs d'école. Une somme identique a été réservée à leur attention pour l'an prochain, dont les modalités feront l'objet de discussions. Le reste - notamment le système de décharge à améliorer - doit être mis en débat lors du Grenelle de l'éducation. Mais nous avons déjà prévu de consacrer des moyens supplémentaires à l'amélioration des décharges, en n'oubliant pas les petites écoles.

La crise du Covid-19 met tout le système sous pression, et crée un besoin supplémentaire d'enseignants remplaçants. Combien comptez-vous en recruter, et à quelle échéance ?

Nous sommes très attentifs aux conséquences de la situation sanitaire sur les effectifs. La vulnérabilité concerne 5 % à 10 % du corps enseignant – soit entre 40 000 et 80 000 personnes. Cela met en tension nos moyens de remplacement. Mais nous prévoyons là où les besoins se font sentir, de recruter sur la durée de la crise des contractuels qui vont s'ajouter à nos remplaçants titulaires. C'est déjà le cas dans la région parisienne.

Un « Grenelle » pour améliorer le système éducatif

Lancé le 22 octobre, le Grenelle de l'éducation doit permettre, durant trois mois, de réfléchir aux

pistes de « modernisation » du système éducatif, et notamment à l'amélioration des rémunérations. Des personnalités d'horizons variés – entreprises, associations, enseignants, élus, collectivités, syndicats... – doivent travailler jusqu'à la clôture du Grenelle, en février, autour de dix thématiques et donc de dix ateliers : la rémunération, la gestion de proximité, l'encadrement, « les collectifs pédagogiques », la formation, la gouvernance des écoles et établissements, l'autonomie, la mobilité, le numérique. Le dixième atelier, consacré aux valeurs de la République, a pris une acuité particulière après l'attentat contre Samuel Paty, l'enseignant de collège assassiné le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines). Chaque atelier est présidé par une personnalité : l'écrivain Daniel Pennac, le pédopsychiatre Marcel Rufo, le joueur de rugby Pascal Papé... Ces rencontres et débats ont pour objectif d'aboutir à des propositions qui seront débattues lors d'une « conférence du Grenelle » en février 2021.

Mattea Battaglia et Violaine Morin